

**Nombre de membres**

**Séance du jeudi 10 mars 2022**

**en exercice:** 7

L'an deux mille vingt-deux et le dix mars l'assemblée régulièrement convoquée le 01 mars 2022, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Matthias

**Présents :** 6

CARPENTIER (Maire)

**Votants:** 6

**Sont présents:** Matthias CARPENTIER, Hubert PAMART, Laure PAMART, Gilles DEHAYE, Jean-François DRIGNY, Dominique RUCKEBUSCH

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:** David VOTION

**Secrétaire de séance:** Hubert PAMART

Objet: Vote du compte de gestion - jumigny - DE\_2022\_005

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CARPENTIER Matthias

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Adopté à l'unanimité.**

Objet: Vote du compte administratif - jumigny - DE\_2022\_006

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RUCKEBUSCH Dominique

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par CARPENTIER Matthias après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	15 208.32			35 356.10	15 208.32	35 356.10
Opérations exercice	6 495.27	18 800.89	39 646.34	63 025.61	46 141.61	81 826.50
Total	21 703.59	18 800.89	39 646.34	98 381.71	61 349.93	117 182.60

Résultat de clôture	2 902.70			58 735.37		55 832.67
Restes à réaliser						
Total cumulé	2 902.70			58 735.37		55 832.67
Résultat définitif	2 902.70			58 735.37		55 832.67

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité.**

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - jumigny - DE 2022\_007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CARPENTIER Matthias

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 58 735.37**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	35 356.10
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	19 989.20
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>23 379.27</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>58 735.37</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>58 735.37</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	2 902.70
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	55 832.67
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**Adopté à l'unanimité.**